



Département d'Ille-et-Vilaine
Pôle dynamiques territoriales
Direction Transformation Ecologique
Service Agriculture, Alimentation, Energie
1, avenue de la Préfecture
35042 Rennes cedex
02.99.02.47.79
Web : www.ille-et-vilaine.fr

RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS ET MAINTIEN D'EXPLOITATIONS A TAILLE HUMAINE

FICHE 1.6 AIDE AUX ECHANGES AMIABLES D'IMMEUBLES
RURAUX

FORMULAIRE

ANNEXE 1 : IMPRIME INDIVIDUEL

Cadre réservé à l'administration

N° de dossiers PROGOS :

N° de TIERS : Date de réception : |__| |__| |__| |__|

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'EXPLOITANTE

N° SIRET :

N° de pacage :

RAISON SOCIALE :

NOM du représentant légal ou de la représentante légale:

Prénom(s) du représentant légal ou de la représentante légale :

COORDONNEES DE L'EXPLOITANT OU DE L'EXPLOITANTE

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Courriel :

PROPRIETE DU BIEN ECHANGE

En ce qui concerne les parcelles échangées, êtes-vous :
 Propriétaire
 Propriétaire-exploitant
 Locataire

Si vous êtes locataire, merci d'indiquer ci-après les coordonnées du/des propriétaire(s) :

NOM - PRENOM	TELEPHONE	ADRESSE	CP - COMMUNE

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

- Type de production :
- Surface Agricole Utile :
- Votre projet s'inscrit-il dans une démarche économe en intrant ? Oui Non
Précisez : Agriculture Biologique MAEC herbivores : 10%, 18%, ou 23%
- Votre projet est-il diversifié ? Oui Non
Précisez : Plusieurs productions Plusieurs activités (ex : transformation, accueil, vente directe)

FINANCEMENT DU PROJET

Le(s) bénéficiaire(s) est (sont) la(les) personne(s) (physique ou morale) qui paye(nt) les frais liés à l'échange. Il(s) peut (peuvent) être différent(s) de l'exploitant qui échange les parcelles (propriétaire, GAEC, EARL, etc.).

NOM et PRENOM du/de la BENEFICIAIRE	Montant HT des frais de GEOMETRE engagés	Montant HT des frais de NOTAIRE engagés	Montant total des frais HT en €
	_ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ , _ _
	_ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ , _ _	_ _ _ _ , _ _

CARACTERISTIQUES DU PROJET ET DES CHANGEMENTS BOCAGERS LIES A L'ECHANGE

- Veuillez préciser le motif, l'utilité et l'intérêt agricole de l'échange :

.....
.....
.....

- Précisez en quoi l'échange va permettre de favoriser un système herbager ou permettre la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques :

.....
.....
.....

- Indicateurs d'évolution du système :

Ha de SAU :

Ha de SFP :

UGB total :

Pouvez-vous indiquer l'évolution de vos surfaces de prairies permanentes et temporaires du fait de votre projet ?

Surface de prairies avant-projet : ha

après projet : ha

Surface de prairies pâturées avant-projet : ha

après projet : ha

Création / rénovation de chemins d'accès aux parcelles de pâturage à prévoir : Oui Non

- Déplacement d'une haie dans le cadre de l'échange : Oui Non
(informations à faire figurer sur les plans de situation avant et après échange)

Si oui, nombre de mètres linéaires arasés (réalisé ou prévision) :ml

Situation : Rupture de pente Intra parcelles
 Bord de chemin/route etc. Autres :

Nombre de mètres replantés (réalisé ou prévision, correspondant a minima au linéaire arasé) :ml

Situation : Rupture de pente Intra parcelles
 Bord de chemin/route etc. Autres :

Rappel :

- Les haies sont visées par la BCAE (bonne condition agro-environnementale) n°8 « maintien des particularités topographiques » et ne peuvent pas, dans ce cadre être arasées sauf dérogation.

- Les haies peuvent faire l'objet d'un classement particulier dans les documents d'urbanisme (EBC, loi paysage...). Dans certains cas, les arasements/déplacements de haies ne sont pas autorisés, dans d'autres, ils sont soumis à autorisation ou déclaration auprès de votre mairie.

- La haie que vous souhaitez déplacer fait-elle l'objet d'un classement particulier dans le document d'urbanisme de la commune ? Oui Non
Si oui, avez-vous réalisé les démarches d'autorisation/déclaration nécessaires ? Oui Non
- La haie que vous souhaitez déplacer est-elle classée au titre de la BCAE8 dans votre déclaration PAC ?
 Oui Non
- Si oui, avez-vous transmis votre formulaire de déclaration préalable de destruction/remplacement/déplacement de haie à la DDTM ? Oui Non
Pour cela, avez-vous fait appel à un organisme habilité à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental de la haie ? Oui Non
Si oui, lequel :
- Avez-vous d'autres projets de plantation de haies ou de talus ? Oui Non
Si oui, nombre de mètres linéaires :ml
Situation : Rupture de pente Intra parcelles
 Bord de chemin/route etc. Autres :

ENGAGEMENTS DU OU DE LA BENEFICIAIRE

Je, **soussigné.e (nous, soussignés)**, **demande(ons)** à bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un projet d'échange parcellaire à l'amiable

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- L'exactitude des données ci-dessus.
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis dans la notice d'information.

Je suis informé.e (nous sommes informés) que :

- mon (notre) dossier ne pourra être soumis à l'examen puis à la décision du Conseil départemental **que si** la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) a reconnu l'utilité de l'échange pour l'amélioration des conditions d'exploitation agricole et le respect des objectifs environnementaux inscrits dans la Charte Départementale de l'Aménagement Foncier.

Fait à, le

Signature obligatoire du demandeur ou de la demandeuse :

Signature obligatoire du (des) propriétaire(s) :
(si différent du demandeur ou de la demandeuse)

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction et à la gestion du dispositif des « Echanges parcellaires à l'amiable ».

Le destinataire des données est le Département d'Ille-et-Vilaine.

En outre, vous : (rayer la mention inutile)

- autorisez/n'autorisez pas le Département à utiliser ces données à des fins d'enquête ;
- autorisez/n'autorisez pas le Département à vous adresser des informations sur l'évolution de ses dispositifs d'aide, et sur les événements sur le thème de l'agriculture organisés par le Département.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service instructeur du Département d'Ille-et-Vilaine – Service Agriculture, Alimentation, Energie– 1, avenue de la Préfecture-35042 Rennes cedex.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.